

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.372.001.1 DU 18 AVRIL 1991

Calculateurs électroniques TAIMIS modèle SMART GTI intégrés dans un ensemble de correction de volume de gaz de type 2 ou dans un voludéprimomètre

LA PRESENTE DECISION EST ETABLIE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 MODIFIE, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 57.130 DU 2 FEVRIER 1957 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE VOLUDEPRIMO-METRES ET DE L'ARRETE DU 5 AOUT 1987 RELATIF AUX CALCULATEURS ELECTRONIQUES INTEGRES DANS UN ENSEMBLE DE CORRECTION DE VOLUME DE GAZ DE TYPE 2.

DEMANDEUR

Société TAIMIS-FH, 8, rue de la Croix Martre,
Z.I. de Massy Palaiseau, 91120 Palaiseau.

LIEU DE FABRICATION

1, rue Marcel Paul, Z.I. de la Bonde, 91300 Mas-
sy.

OBJET

La présente décision complète les décisions sui-
vantes :

- n° 88.1.02.362.2.0 du 4 mars 1988 (1) relative aux calculateurs électroniques TAIMIS modèle GTI SMART intégrés dans un ensemble de correction de volume de gaz de type 2, déjà complétée par la décision n° 89.1.01.362.2.0 du 16 juin 1989 (2) et transférée par la décision n° 91.00.370.001.1 du 10 avril 1991 (3),

(1) *Revue de Métrologie*, mars 1988, page 275.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1989, page 831.

(3) *Revue de Métrologie*, avril 1991, page ????

(4) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1457.

- n° 89.1.01.361.2.0 du 13 décembre 1989 (4) relative aux calculateurs électroniques TAIMIS modèle SMART GTI intégrés dans un voludéprimomètre, transférée par la décision n° 91.00.370.001.1 du 10 avril 1991 (3).

CARACTERISTIQUES

Les calculateurs TAIMIS modèles SMART GTI faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par la formule de calcul du facteur de compressibilité des gaz naturels.

Le facteur de compressibilité est calculé, lorsqu'il s'agit d'un comptage de gaz naturel, à partir d'une formule, dénommée méthode GERG simplifiée, élaborée par le Groupement Européen de Recherche Gazière.

Cette méthode est disponible auprès du Gaz de France.

Les limites de validité de la méthode GERG sont les suivantes :

- pression statique du gaz inférieure à 120 bar,
- température du gaz comprise entre - 8 °C et + 62 °C,
- densité du gaz par rapport à l'air comprise entre 0,55 et 0,90,
- pouvoir calorifique supérieur dans les conditions de base compris entre 19MJ/m³ et 48 MJ/m³,
- titre molaire du gaz en hydrogène inférieur ou égal à 10 %,
- titre molaire du gaz en dioxyde de carbone inférieur ou égal à 30 %.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision n° 91.00.370.001.1 précitée.

DEPOT DE MODELE

Les programmes de calcul du facteur de compressibilité selon la méthode GERG sont déposés à la sous-direction de la métrologie.

VALIDITE

La présente décision a une validité identique à celle de la décision n° 91.00.370.001.1 du 10 avril 1991 précitée.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE
